



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 novembre 2013

L'an deux mil treize, le 28 novembre, à dix neuf heures après convocation légale en date du 21 novembre 2013, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY, M. FOUCAULT, Adjoint, M. LAMBERT, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, Mme POUSSIN, Mme WAGNER, Mme CORDIER, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Conseillers Municipaux.

Absents : Mmes TOULEMONDE, TARANNE, YANALIOGLU & GOUSSARD.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE.

Le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1 CCAS – Versement d'une subvention exceptionnelle

Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale a effectué un certain nombre d'avances remboursables suivant un échéancier qui s'étale parfois sur 2014 (pour dépanner des personnes en situation temporairement difficile).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au CCAS. et à procéder au virement ci-après :

D	657362	5	11199	+ 1000 €
R	758	4	35199	+ 1000 €

Mr le Maire en a profité pour parler du Repas des Aînés qui s'est tenu le 13 octobre 2013 pour la 1^{ère} fois dans une salle très spacieuse du Château des Vaux. Le traiteur s'est chargé de toute l'intendance, ce fut un grand succès. Plus de 300 personnes étaient présentes.

Délibération n° 2 Association « Ensemble dans la maison des bruyères » - Subvention exceptionnelle

Lors d'une réunion des membres de l'association et de la Municipalité, un accord était intervenu pour la prise en charge par la mairie du coût de la connexion Internet du local situé 11 rue de la Plaine.

Pour permettre aux bénévoles de faire face aux dépenses liées à Internet, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Mr le Maire signale que cette Association aide beaucoup les enfants ayant des problèmes de scolarité. Actuellement 18 enfants sont suivis. Environ 15 à 16 bénévoles tournent sur les 3 jours semaines pour aider ces enfants.

Délibération n° 3
Tour d'Eure et Loir – Arrivée de la 1^{ère} étape

L'association « Loisirs Evasion Vélo et Sports » propose à la ville de La Loupe d'être la 1^{ère} étape du Tour d'Eure et Loir le samedi 14 juin 2014. Cette épreuve a été retenue par la fédération Française de Cyclisme comme support de la Coupe de France des clubs de division nationale 1.

De ce fait 20 équipes composées chacune de 7 coureurs soit 140 coureurs participeront au départ de cette première étape.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention de 4 500 € à l'association et à signer les documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

Implantation d'infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables – Convention SDE 28

Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite obtenir un complément d'informations avant de prendre une décision :

- Sur les problèmes de normes de connexion
- Durée du contrat.

Ces informations devront parvenir avant le prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES SCOLAIRES

1) **Modifications des rythmes scolaires** à compter de la rentrée 2014

Ci-dessous propositions d'horaires retenues :

Ecole Maternelle – Les Ecureuils

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45

Mercredi enseignement de 8h30 à 11h30

Ecole Primaire Roland Garros

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi enseignement de 8h40 à 11h40 et de 13h20 à 15h35

Mercredi enseignement de 8h40 à 11h40.

Les membres de la commission étudient la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) :

- Qui peut intervenir ?
- Combien ça va coûter ?

Ces propositions d'horaires vont être transmises à l'Inspection Académique pour avis. Le Conseil Municipal en prend note.

Téleski nautique

M. le Maire explique en quoi consiste ce sport, dont les installations seront sur l'étang de la Base Aquatique à Fontaine Simon.

C'est un sport en pleine ascension qui permettra la pratique de plusieurs disciplines. Coût d'installation 400.000 € pris en charge en totalité par un financeur privé.

Maxime VIELCANET nouveau Responsable des Services Techniques de La Loupe a été présenté par M. le Maire. Il remplace Francis TARANNE qui a pris sa retraite en septembre 2013.